

Conseil municipal du vendredi 7 août 2009

Le conseil municipal de la commune de Pouilly-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 3 août 2009, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Gérard Grillot, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Christian Beltramelli,

Absents : Jean-Marie Baeckler, Max Wetstein

Absents excusés : Catherine Guinchard, Michel Lanquetin qui donne procuration à Gérard Grillot, Christian Baud, Cédric Engler.,

Secrétaires de séance : Josette Nicolin et Guy Barthélémy

1. Droit de préemption urbain (DPU)

1.1. Exercice du droit de préemption urbain sur un terrain en vente.

Le maire propose à l'assemblée de faire valoir le droit de préemption urbain sur un terrain classé en zone 1 NA 1 du plan d'occupation des sols. Il est constitué de trois parcelles cadastrées au Village E 327, 329 et 330 pour une contenance de 16 a 66 ca. Pour faire valoir ce droit, le conseil municipal doit présenter un projet précis d'intérêt général. Le prix annoncé pour les 3 parcelles est de 20 000 euros.

1.2. Motivation et motif de cette décision de préemption.

La décision de préemption doit être motivée, c'est-à-dire qu'elle doit préciser l'objectif poursuivi par la collectivité qui rend nécessaire l'acquisition du bien.

Dans le cadre de l'aménagement éventuel de la zone 1NA1, la municipalité cherche à répondre à un besoin des anciens, le désir de pouvoir accéder à un logement plus petit si possible avec un jardin de petite taille. Or, toutes les constructions faites dans le secteur par les promoteurs ne correspondent pas à leurs besoins. Ceci peut les pousser à partir contre leur gré.

Donc, comment :

- * sauvegarder l'intégration dans notre société à tous les âges de la vie ?
- * maintenir les liens intergénérationnels ?
- * être toujours dans la vie ?
- * éviter l'isolement et la mise à l'écart ?

A partir de cette constatation, le conseil municipal étudie la possibilité de la construction d'une structure d'accueil rural pour personnes âgées.

Ce projet engendrerait la création de plusieurs emplois sur la commune.

Sur proposition du maire, le conseil municipal :

- se prononce par 9 voix pour l'exercice du droit de préemption urbain sur le terrain situé au Village, constitué de trois parcelles cadastrées au Village E 327, 329 et 330 pour une contenance de 16 a 66 ca d'un montant annoncé de 20 000 euros.
- lui donne tout pouvoir pour signer les documents à intervenir.
- propose un projet d'intérêt général de construction d'une structure d'accueil rural pour personnes âgées,

2. Pandémie grippale, dans le cadre de la prévention :

Dans le cadre de la préparation à une pandémie grippale, le plan national *Pandémie grippale*, consultable sur le site www.pandemie-grippale.gouv.fr, préconise une démarche d'anticipation passant par l'élaboration de *plans de continuité*.

Ces plans visent à préparer au mieux les administrations, les collectivités territoriales et les entreprises à affronter la pandémie. Cette démarche – indispensable tant pour les administrations de l'Etat que pour les collectivités territoriales - doit prévoir à la fois des modes d'organisation spécifiques et la protection des personnels présents sur les lieux de travail.

De plus, la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports a adressé à la mairie une circulaire précisant les précautions à prendre en cas de survenue de symptômes grippaux chez les enfants ou le personnel, les responsables des activités qui utilisent un établissement recevant du public.

2.1. Plan de continuité d'activités du service public.

Au-delà de ses conséquences sur la santé, une pandémie de grippe est susceptible de menacer l'organisation même de la société en affectant notamment la vie économique et sociale. La continuité des activités du secteur privé comme du secteur public, et la protection de la santé des salariés des entreprises et des agents de la fonction publique, constitue en conséquence des objectifs fondamentaux : assurer un fonctionnement de l'entreprise et de l'administration le plus proche possible des conditions normales.

2.2. Principes généraux en matière de prévention sanitaire et d'organisation de la continuité des services publics.

En situation de pandémie, l'objectif fondamental est de concilier la garantie de la continuité des activités et la protection de la santé des agents de la fonction publique.

Conformément aux dispositions du plan de prévention et de lutte pandémie grippale, chaque ministère doit établir un plan de continuité des activités en définissant les missions prioritaires et les effectifs proportionnés pour assurer ces dernières.

2.3. État d'avancement des plans de continuité d'activités

L'état d'avancement des plans de continuité d'activités est un formulaire à transmettre au service interministériel régional des affaires civiles, économiques de défense et de protection civiles.

3. Questions diverses.

3.1. Mise à jour des données géographiques du Service départemental d'incendie et de secours.

Le Service départemental d'incendie et de secours entame – durant une période s'échelonnant d'août 2009 à octobre 2010 - une campagne biennale de mise à jour des données relatives aux points d'eau concourants à la défense incendie et aux plans communaux.

En retour, un relevé recensant les anomalies observées sur les points d'eau sera transmis aux communes, tandis que les plans communaux ne le seront qu'à la demande.

3.2. Franche-Comté assainissement : rapport de chantier

Suite à son intervention sur les réseaux d'assainissement du 30 juillet 2009 depuis le chemin Jules-Gosperrin, Franche-Comté assainissement transmet un rapport de chantier :

- Il serait nécessaire de prévoir un passage caméra et un nettoyage complet du réseau d'égout en partant du poste de relevage jusqu'à la station d'épuration.

Un devis est demandé à la société.

Michel Lanquetin fait savoir qu'il pense que cet examen fera partie des prestations d'investigations de réseaux avant travaux pilotées par IRH, dans le cadre de la construction du nouveau système d'assainissement.

3.3. Véhicule pour l'employé communal

Une option d'achat a été prise pour l'acquisition d'un camion-benne au garage TOURNOUX pour un prix de 14 950 euros. Cette option d'achat est adoptée par 9 voix pour.

3.4. Effraction à la station d'épuration

Une effraction a eu lieu à la station d'épuration avec vol du tuyau d'arrosage et détérioration du grillage.

TOUR DE TABLE

Gérard Grillot déplore les dégradations volontaires dans l'abris-bus situé sur la place de la mairie.

Guy Barthélémy demande si les recommandations figurant dans le règlement du lotissement « La Pommeraie » sont respectées par tous les propriétaires.

Eric Morel souhaite le passage de l'épaveuse sur tous les chemins.

Chantal Jeanvoine rappelle que l'exposition « Raconte-moi l'école » sera visible à la bibliothèque à partir de fin août et pendant 2 mois.

Martine Gibert signale que la fontaine de l'alambic a été mise en eau et que la pompe de la fontaine de l'école est en panne.

Josette Nicolin demande que tous les passages piétons et lignes stop soient remise en peinture.

Christian Beltramelli signale que beaucoup de personnes se rendent à la déchetterie en dehors des heures d'ouverture. Il demande si la déchetterie ne pourrait pas être ouverte continuellement. Pierre Barbier lui répond qu'il a posé la question à la communauté de communes : *Sa responsabilité serait engagée si un accident survenait dans l'enceinte de la déchetterie, du fait de laisser le portail ouvert en permanence.*

La séance est levée à 22h30

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Gérard Grillot, Josette Nicolin, Chantal Jeanvoine, Eric Morel, Christian Beltramelli,

Absents : Jean-Marie Baeckler, Max Wetstein

Absents excusés : Catherine Guinchard, Michel Lanquetin qui donne procuration à Gérard Grillot, Christian Baud, Cédric Engler.,